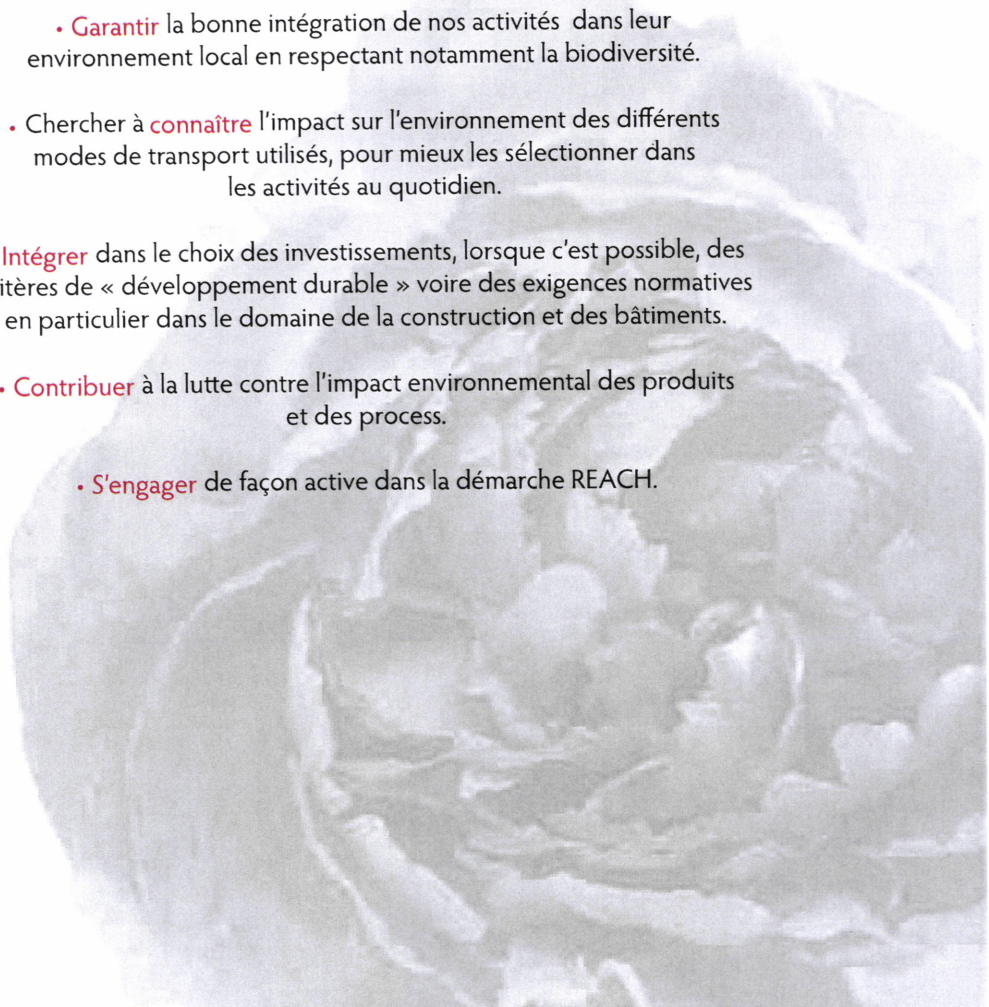


Les Signataires de la Charte s'engagent à :

Environnement

- Mettre en place des actions en vue de **mesurer** les consommations en Eau et en Energie et des stratégies en vue de les **diminuer** à périmètres de production comparables.
- **Maîtriser** la production de déchets liée à nos activités et à l'utilisation des produits et services (emballages) et **améliorer** le taux de recyclage et de valorisation.
- **Identifier** les risques de Pollutions liés à nos activités et mettre en place une politique d'anticipation et de maîtrise de ces risques.
- **Privilégier** des procédés plus sobres et plus propres afin de mettre à disposition de nos clients des produits et services intégrant dès leur conception, les enjeux écologiques de demain.
- **Exploiter** les matières entrantes et articles en préservant la biodiversité et le renouvellement de la ressource. Dans la mesure du possible en évaluant l'impact social et sociétal de cette exploitation.
- **Garantir** la bonne intégration de nos activités dans leur environnement local en respectant notamment la biodiversité.
- Chercher à **connaître** l'impact sur l'environnement des différents modes de transport utilisés, pour mieux les sélectionner dans les activités au quotidien.
- **Intégrer** dans le choix des investissements, lorsque c'est possible, des critères de « développement durable » voire des exigences normatives en particulier dans le domaine de la construction et des bâtiments.
- **Contribuer** à la lutte contre l'impact environnemental des produits et des process.
- **S'engager** de façon active dans la démarche REACH.



Offre

- **Approfondir** les connaissances sur les impacts des matières premières et des articles utilisés par tout moyen pertinent (études d'écotoxicité, de bioaccumulation...) en suivant les préconisations de REACH considéré comme une véritable opportunité d'amélioration de la gestion de ces produits, et ce via d'éventuelles actions de groupe.
- **Suivre** de près l'état des connaissances sur les matières et articles utilisés afin d'anticiper leur éventuelle substitution.
- **Proposer** une offre de produits ou de filières d'approvisionnement en tenant compte des valeurs de respect de l'environnement et d'éco-responsabilité tout en garantissant la sécurité et le bien-être du consommateur.

Démarche de progrès continu

- **Communiquer** régulièrement sur les actions et progrès réalisés.
 - **Désigner** au sein de nos structures un référent en charge de ces thématiques.
- **Sensibiliser** et mobiliser nos personnels sur l'éco-responsabilité.

Relations Sociétales

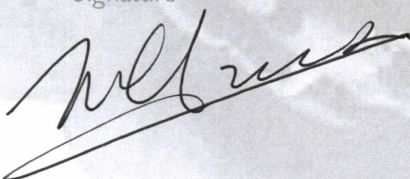
- **Acheter** en respectant l'éthique et l'équité et en accompagnant dans la mesure du possible nos fournisseurs dans la mise en place de filières d'échanges responsables.
 - **Soutenir** le développement économique local et mettre en place lorsque cela est possible, des synergies de proximité.
 - **Renforcer** les liens avec les organismes de formation situés sur le territoire et encourager le développement du bassin d'emploi du pôle.
 - **S'assurer** que nos collaborateurs bénéficient d'un environnement de travail sûr et optimum.
 - **Développer** les compétences de nos collaborateurs afin de maintenir leur employabilité dans un contexte d'évolution des métiers.
-

Marie Laure PV Merchandising

représenté(e) par :

Marie Laure Traux Bimsse

Signature



Fait à :

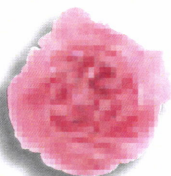
Epimay

le :

01-12-2015

Cette charte a été réalisée sous le haut patronage de
Gérard Larcher, Président du Sénat et Maire de Rambouillet.

Monsieur Alban Muller,
Président de la Cosmetic Valley :



COSMETIC VALLEY
FRANCE